

PROCÈS-VERBAL OFFICIEL DE DÉLIBÉRATION

DES RÉSULTATS DE LA CERTIFICATION INTERNATIONALE

EN DIPLOMATIE CULTURELLE ET COMMUNICATION INTERNATIONALE

Année académique : 2025

Préambule institutionnel

Le présent procès-verbal est établi conformément aux **normes académiques internationales de certification professionnelle**, telles que pratiquées par les institutions universitaires américaines de formation continue, notamment celles en vigueur au sein de la **California University – Faculty of Continuing Education (FCE)**, et en stricte conformité avec les règlements académiques de l'**Académie des Experts en Ingénierie et Développement des Compétences (AEIDC)** et de la **Global American University**.

Vu :

- La mise en œuvre du **Certificat International en Diplomatie Culturelle et Communication Internationale**, programme de formation accrédité, délivré intégralement en ligne, organisé par l'**Académie des Experts en Ingénierie et Développement des Compétences (AEIDC)**, en partenariat académique avec la **Global American University** ;
- Les **Termes de Référence (TDR)** du programme, dûment approuvés par les autorités académiques compétentes, définissant les objectifs pédagogiques, les contenus, les modalités d'évaluation et les critères de certification ;
- Les standards académiques, méthodologiques et éthiques édictés par :
 - l'**American Institute for Applied Education (AIAE)** ;
 - l'**American Council of Training and Development (ACTD)** ;
 - la **California University – Faculty of Continuing Education (FCE)** ;
 - ainsi que les autres partenaires académiques internationaux associés ;
- Les règlements pédagogiques et procédures d'évaluation applicables aux programmes de certification internationale.

Considérant :

- Que le Certificat International en Diplomatie Culturelle et Communication Internationale repose sur un **parcours de formation structuré, progressif et intégré**, comprenant :
 - des enseignements théoriques dispensés à distance ;
 - des évaluations formatives et sommatives par module ;
 - des études de cas, travaux pratiques et simulations professionnelles ;
 - un travail de fin de formation consistant en un mini-projet ou une simulation de mission diplomatique ;
 - une présentation finale devant un jury académique habilité ;
- Que, conformément aux normes de la **California University – FCE**, la certification atteste non seulement l'acquisition de connaissances, mais également la **maîtrise de compétences professionnelles, analytiques et communicationnelles mesurables** ;
- Qu'il est impératif de garantir la **validité académique**, la **crédibilité internationale**, la **traçabilité des évaluations** et l'**intégrité institutionnelle** du certificat délivré.

Le **Jury de Certification**, régulièrement constitué conformément aux textes en vigueur, s'est réuni en **session officielle de délibération le lundi 12 janvier 2026**, sous la présidence de **Dr BAKAYOKO Ibrahim**.

I. Champ et portée des délibérations

Les présentes délibérations portent exclusivement sur les **résultats de l'évaluation certificative finale**, administrée à l'issue du parcours de formation en Diplomatie Culturelle et Communication Internationale.

Il est expressément précisé que la **validation de cette évaluation finale**, prise isolément, **ne saurait constituer un droit automatique à la délivrance du certificat**, laquelle demeure subordonnée à la validation cumulative et documentée de l'ensemble des exigences académiques, pédagogiques et professionnelles définies dans les TDR du programme.

II. Dispositif d'évaluation et critères de validation

Conformément aux standards d'évaluation académique de la **California University – FCE**, l'évaluation certificative finale est notée sur une base de **100 points**.

- La **note seuil de validation** est fixée à **50/100** ;

- Tout candidat ayant obtenu une note **inférieure à 50/100** est déclaré **non validé** et peut, selon les dispositions administratives en vigueur, être autorisé à se présenter à une **session de rattrapage**, dans le respect des procédures établies.

III. Résultats de la session de certification

Après examen approfondi des résultats quantitatifs, analyse qualitative des travaux soumis, appréciation des présentations finales et délibération souveraine du jury :

1. Sont déclarés **admis à l'évaluation certificative**, les candidats ayant obtenu une note **égale ou supérieure à 50/100** ;
2. Sont déclarés **ajournés**, avec possibilité conditionnelle de rattrapage, les candidats dont la note est **inférieure à 50/100**.

IV. Conditions académiques impératives de certification

Le Jury rappelle solennellement que la **délivrance du Certificat International en Diplomatie Culturelle et Communication Internationale** est strictement conditionnée à la **validation intégrale du parcours académique**.

À cet effet, ne pourra en aucun cas être certifié tout candidat qui :

- n'aurait pas suivi de manière effective et régulière les enseignements dispensés ;
- n'aurait pas validé les évaluations continues prévues par module ;
- n'aurait pas soumis, présenté et validé le travail de fin de formation requis.

Cette disposition est **impérative, non dérogatoire et conforme aux standards internationaux de certification universitaire**, notamment ceux de la **California University – FCE**.

V. Attribution du certificat

Sont déclarés **définitivement certifiés** et éligibles à la délivrance du **Certificat International en Diplomatie Culturelle et Communication Internationale**, les candidats ayant :

- validé l'évaluation certificative finale ;
- satisfait à l'ensemble des obligations pédagogiques et académiques prévues par les TDR ;
- rempli toutes les exigences relatives aux livrables académiques et professionnels.

Le certificat est délivré conjointement par :

- l'Académie des Experts en Ingénierie et Développement des Compétences (AEIDC) ;
- la Global American University ;
- l'American Institute for Applied Education (AIAE) ;
- l'American Council of Training and Development (ACTD) ;
- la California University – Faculty of Continuing Education (FCE) ;
- et les autres partenaires académiques internationaux associés.

N°	NOM ET PRENOM.S	Score	Decision
1	Batcho Lessan Brice	77	Admis(e)
2	Acfénès ANTOINE	74	Admis(e)
3	ADAGBA Ahoua Stanislas	86	Admis(e)
4	AMOUZOU Tatiana Mawuenam Ayawavi	87	Admis(e)
5	BA ousmane	85	Admis(e)
6	Bakayoko lakika	80	Admis(e)
7	BAMBA MESSOUHO	89	Admis(e)
8	BAMBA MESSOUHO	89	Admis(e)
9	Bamba Minloua	76	Admis(e)
10	BILO'O TALI ESTHER	85	Admis(e)
11	CHERIF DIAHOU	89	Admis(e)
12	COULIBALY ZIE ISSIAKA	92	Admis(e)
13	DAGNOGO NÉE SORO FATOUMATA	81	Admis(e)
14	DAKU Yao Wowonyo	84	Admis(e)
15	Desir Waldina Katia Love	81	Admis(e)
16	DIABATE SALIMATA	82	Admis(e)
17	DIALLO DAOUDA	87	Admis(e)
18	Diallo faty ka	85	Admis(e)
19	DIARRA ABOU BAKARY	82	Admis(e)
20	DIOMANDE ABDOUL ADAMA	87	Admis(e)
21	DOUHADJI Koami Gontran Jean	84	Admis(e)
22	Dr KONAN YAO PAUL BORIS	85	Admis(e)
23	Dr NAMOINE M'BARMA Imindé	87	Admis(e)
24	Éricin Pétuel	78	Admis(e)
25	ESTILE RICARDO	85	Admis(e)
26	Gassama abdoulaye	60	Admis(e)
27	GNANOU KOUHAMPOHI GHISLAIN	88	Admis(e)
28	GODOVO FIFONSI CAMILLE	85	Admis(e)
29	GUEYE Alassane	87	Admis(e)

30	HOUSSOU Coffi Hippolyte	87	Admis(e)
31	Jean Wilmy	81	Admis(e)
32	Josélus Jean Michel	61	Admis(e)
33	Koffi Gnagne Gy-Fermond	77	Admis(e)
34	KOHÉ ASSÉTOU CÉCILE	87	Admis(e)
35	KONE ABDOULAYE	87	Admis(e)
36	Kouassi kouame Omer	86	Admis(e)
37	LAMAH Lamine	87	Admis(e)
38	MOUSSAMBI Arsène	80	Admis(e)
39	NIAVA WOUYO ANNE MARIE	82	Admis(e)
40	OUATTARA Brahim	85	Admis(e)
41	OUATTARA DOH MAMADOU	87	Admis(e)
42	Ouattara Gnire Maimouna	78	Admis(e)
43	PALE Marius Metuschalah Tresors	84	Admis(e)
44	Palou Martin	87	Admis(e)
45	SAHI TROH SIMON IDES	85	Admis(e)
46	SOMDA KUBETERZIE ERIC	87	Admis(e)
47	SQUARE Thierno Mamadou Sarifou	87	Admis(e)
48	THIAM IBRAHIMA	83	Admis(e)
49	TOURE PAPA CHEIKH	83	Admis(e)
50	Touré Papa Cheikh	88	Admis(e)

VI. Dispositions finales

Le présent procès-verbal, rédigé pour **servir et valoir ce que de droit**, est adopté à l'unanimité par les membres du jury.

Il est destiné à :

- être conservé dans les **archives académiques officielles** ;
- être communiqué aux **partenaires institutionnels et académiques** ;
- être notifié aux auditeurs par les **canaux administratifs et institutionnels habilités**.

Fait au siège de l'AEIDC, le lundi 12 janvier 2026

Le Président du Jury

Nom et Prénoms : **Dr Samuel TOMBEAU**

Titre académique : Directeur de l'École doctorale de l'AEIDC

Signature :



Le Secrétaire du Jury

Nom et Prénoms : **KELLY Gabriel**

Titre académique : Vice-Président de la Global American University

Signature :



Pour l'Institution Organisatrice (AEIDC)

Nom et Fonction : **Dr BAKAYOKO Ibrahim**

Cachet et signature :



Dr. BAKAYOKO Ibrahim, PhD
Président de l'AEIDC